

# ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

G/TBT/CS/N/104

16 octobre 1998

(98-4013)

Comité des obstacles techniques au commerce

Original: anglais

Conformément au paragraphe C du Code de pratique pour l'élaboration, l'adoption et l'application des normes figurant à l'Annexe 3 de l'Accord de l'OMC sur les obstacles techniques au commerce, "les organismes à activité normative qui auront accepté ou dénoncé le présent Code en adresseront notification au Centre d'information ISO/CEI à Genève". La notification ci-après, transmise au Secrétariat par le Centre d'information ISO/CEI, est distribuée aux Membres pour information.

## NOTIFICATION AU TITRE DU PARAGRAPHE C DU CODE DE PRATIQUE DE L'OMC CONCERNANT LES OBSTACLES TECHNIQUES AU COMMERCE

### Notification d'acceptation

<b>Pays/Territoire douanier/Arrangement régional:</b> <u>ZAMBIE</u>	
<b>Nom de l'organisme à activité normative:</b> Zambia Bureau of Standards (Bureau zambien de normalisation)	
<b>Adresse de l'organisme à activité normative:</b>	9 <sup>th</sup> Floor, Findeco House Cairo Road P.O. Box 50259 Lusaka Zambie
<b>Téléphone:</b> +260 1 22.71.71	<b>Télex:</b> Z.A. 40555
<b>Courrier électronique:</b> Zabs@Zamnet.Zm	<b>Internet:</b>
<b>Type d'organisme à activité normative:</b> Organe officiel	
<input type="checkbox"/> institution du gouvernement central	<input type="checkbox"/> institution publique locale
<input type="checkbox"/> organisme non gouvernemental	

**Champ des activités normales actuelles et prévues:** Élaboration et mise en œuvre des normes comprenant la certification de conformité des produits, la certification des systèmes de qualité, l'agrément, les essais de produits en laboratoire et des renseignements techniques. Il existe toutefois d'autres organes qui s'occupent des normes, par exemple l'institut de contrôle et de certification des semences, le service de protection phytosanitaire et de quarantaine de la station de recherches du Mont Makulu qui est chargé de la lutte contre les parasites et les maladies des plantes, et la Commission de l'alimentation et de la nutrition qui se fonde sur le Codex alimentarius de l'OMS pour mettre en œuvre des règlements relatifs à l'innocuité des produits alimentaires.

**Date:** 28 juillet 1998